

## Fiche d'information

Conformément à l'article 5 de la loi fédérale N°115-F3 en date du 25 juillet 2002 « sur la situation juridique des étrangers en Fédération de Russie » le délai de séjour temporaire pour un ressortissant étranger en Fédération de Russie est défini par le délai de validité du visa qui lui a été délivré.

Le ressortissant étranger est tenu de quitter le territoire de la Fédération de Russie à l'issue du délai de validité du visa qui lui a été délivré.

Conformément au point 67 du Règlement relatif à l'établissement du type de visa, des règles et des conditions du dépôt de la demande et de la délivrance, de la prorogation de sa validité, de son remplacement en cas de perte, mais aussi des règles d'annulation du visas définies par l'arrêté N°335 du Gouvernement de Fédération de Russie en date du 9 juin 2003 (ci-après Règlement), le délai de validité du visa d'un ressortissant étranger séjournant en Fédération de Russie peut être prorogé en cas de nécessité pour une durée de 10 jours maximum à l'exception de cas médicaux urgents, de maladie grave ou de décès d'un proche résidant en Fédération de Russie, en cas de circonstances exceptionnelles et de catastrophes naturelles pour la durée nécessaire quant à la prise de mesures au vu des circonstances et au départ du ressortissant étranger de Fédération de Russie (sur présentation d'un document établissant lesdites circonstances).

En outre, conformément au point 69 du Règlement susmentionné, la décision de prorogation de la validité du visa est prise par le FMS de Russie et ses représentations sur la base d'une déclaration écrite du ressortissant étranger et d'une démarche écrite d'une organisation, soit d'un citoyen russe, soit d'un ressortissant étranger résidant de manière permanente en Fédération de Russie, sur invitation (demande officielle) grâce auxquelles le ressortissant étranger séjourne en Fédération de Russie.

Les frais inhérents aux services publics s'élèvent entre 1000 et 1600 roubles selon le type de visa prorogé.

A l'expiration du délai de validité du visa, le ressortissant étranger est considéré comme étant en situation irrégulière et s'expose à des peines administratives conformément à l'article 18.8 du Code de la Fédération de Russie sur les infractions administratives passibles d'amendes administratives entre deux et sept mille roubles (selon la région où l'infraction a été commise) assorties d'une expulsion administrative hors du territoire de la Fédération de Russie. La décision de la sanction administrative est du ressort du tribunal.

Si la décision d'expulsion hors du territoire de la Fédération de Russie à l'encontre du ressortissant étranger n'a pas été prise par le tribunal, il lui faudra déposer une demande de visa de sortie de Fédération de Russie auprès des représentations du FMS de Russie.